

Fiche d'évaluation d'impact

Mesures législatives, réglementaires et autres

Intitulé du projet : Projet de loi abrogeant la loi du 7 août 2002 portant création du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe.					
Ministère initiateur: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche					
Té	Auteur(s): MM. Robert Kerger, Léon DIEDERICH Tél: 247 86645, 247 86642 Courriel: robert.kerger@mesr.etat.lu; leon.diederich@mesr.etat.lu				
Objectif(s) du projet : Intégration du CVCE dans l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), en tant que centre interdisciplinaire à l'Université du Luxembourg					
Au	Autre(s) Ministère(s)/Organisme(s)/Commune(s) impliqué(e)(s) : n.a.				
Da	Date : Mai 2015				
	Mieux légiférer				
1.	Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) consulté	ee(s) : Oui 🛛 Non 🗌			
	Si oui, laquelle/lesquelles :				
	• Le Ministère d'Etat				
	Remarques/Observations:				
2.	Destinataires du projet : - Entreprises/Professions libérales : - Citoyens : - Administrations :	Oui □ Non ⊠ Oui □ Non ⊠ Oui □ Non ⊠			
3.	Le principe « Think small first » est-il respecté ? (c.à d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)	Oui ☐ Non ☐ N.a. ¹ ☐			
	Remarques/Observations:				
4.	Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ? Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ?	Oui ⊠ Non □ Oui □ Non ⊠			
	Remarques/Observations:				
5.	Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ?	Oui ☐ Non ⊠			
	Remarques/Observations:				
¹ N.a. : non applicable.					

6.	Le projet contient-il une charge administrative ² pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)	Oui 🗌 Non 🛚
	Si oui, quel est le coût administratif ³ approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)	
7.	 a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter- administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ? 	Oui Non N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?	
	b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ⁴	Oui Non N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?	
8.	Le projet prévoit-il :	
	- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ?	Oui 🗌 Non 🗌 N.a. 🖂
	 des délais de réponse à respecter par l'administration ? le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? 	Oui Non N.a. Oui Non N.a.
9.	Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?	Oui Non N.a.
	Si oui, laquelle :	
10.	En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ? Sinon, pourquoi ?	Oui Non N.a.
11.	Le projet contribue-t-il en général à une :	Out D New M
	a. simplification administrative, et/ou à uneb. amélioration de la qualité règlementaire ?	Oui Non Oui Non
12.	Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ?	Oui Non N.a.
13.	Y-a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office) ?	Oui 🗌 Non 🛚
	Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?	
14.	Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?	Oui Non N.a.
	Si oui, lequel ?	
	Remarques/Observations:	

Egalité des chances

² Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.
³ Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

⁴ Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (www.cnpd.lu)

15.	Le projet est-il :	
	 principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Si oui, expliquez de quelle manière : 	Oui ☐ Non ☒ Oui ☐ Non☒
	- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Si oui, expliquez pourquoi :	Oui 🛭 Non 🗌
	 négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Si oui, expliquez de quelle manière : 	Oui 🗌 Non 🛚
16.	Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Si oui, expliquez de quelle manière :	Oui 🗌 Non 🛭 N.a. 🗀
	<u>Directive « services »</u>	
17.	Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation ⁵ ?	Oui Non N.a.
	Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :	
	www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchint	rieur/Services/index.html
18.	Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers ⁶ ?	Oui Non N.a.
	Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :	
	www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchint	rieur/Services/index.html

⁵ Article 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11) ⁶ Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)